

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de

~~(1) Permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

(1) Le demandeur est **LUMINUS, domicilié Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**. Le terrain concerné est situé rue de Hesbaye / à 4257 Rosoux-Crenwick et est cadastré BERLOZ 2 DIV/ROSOUX-CRENWICK/ section B n° 388D.

(2) Le projet consiste en « Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, emplacements de stationnement, sous-station électrique avec transformateur et aménagements divers » et présente les caractéristiques suivantes : Dérogation au plan de secteur (zone agricole).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 – 4257 Berloz,

-les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h

-le lundi de 14h à 18h

-les mercredi et vendredi de 14h à 16h30

-le jeudi jusqu'à 20 heures pour autant que rendez-vous soit pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de

(5) Mme Jocelyne FAUCHET téléphone : 019/33.99.86 - mail : jocelyne.fauchet@berloz.be

L'enquête publique est ouverte le 1er octobre 2025 et clôturée le 15 octobre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,

- par télécopie au numéro : 019/33.99.88,

- (6) par courrier électronique à l'adresse suivante : communeerloz.be,

- remises à l'accueil contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête 2393 / Luminus**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées oralement pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mme Jocelyne FAUCHET ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz le **15 octobre 2025 de 16h à 16h30**.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - ~~le conseiller en environnement – la personne chargée(e) de donner des explications sur le projet~~ – est (5) Mme Jocelyne FAUCHET dont le bureau se trouve rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

(1) Biffer la ou les mentions inutiles

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.